



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze mars deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 8	Votes contre	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstentions	: 3

Objet : Sécurisation des voies publiques autour de la place du Marché

Dans le cadre de la sécurisation des voies publiques, il est envisagé d'installer une vidéoprotection sur la voie publique afin de sécuriser le cœur de ville.

Pour financer cette opération, deux subventions seront sollicitées :

- FIPD programme S sécurisation des établissements scolaires ;
- Boost'Comm'une département.

Le plan de financement s'établit ainsi :

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
vidéo protection	13 346,39	Etat, FIPD	50%	6 673,20
		Département Boost Commune	30%	4 003,92
		total subventions	80%	10 677,11
		autofinancement	20%	2 669,28
TOTAL	13 346,39	TOTAL		13 346,39

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf mars deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250318-2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 20 mars 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.